

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----

Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022****OBJET DE LA DELIBERATION : TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS URGENTES SUR LE CANAL DU FOREZ – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de 11 sur lesquels il y avait 7 membres présents ou représentés, à savoir :

**Présents :**

1- Mme BROSSE Chantal	7- M. VERNET Gérard
2- M. CHAZAL Jacques	8-
3- M. COUCHAUD Patrice	9-
4- M. FRECON Laurent	10-
5- M. REBOUX Georges	11-
6- M. REVEILLE Yves	

**Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves – M. CHARRETIER Nicolas – M. OGIER Yvan - M. SANIAL Jean****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges****La réunion est présidée par Mme Chantal BROSSE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en l'absence de M. le Président Jean-Yves BONNEFOY.**

Mme la Vice-Présidente informe les membres du Bureau qu'une consultation pour un marché accord-cadre à bons de commande d'un montant de 44500 € HT maximal sur 18 mois renouvelable une fois a été lancée sur la plateforme AWS-Achat réf. T-PA-43551 DCE mis en ligne le 27.09.2022 avec une date de remise des offres au 18.10.2022. Trois plis ont été réceptionnés dans les délais sur la plateforme AWS-Achat.

Mme la Vice-Présidente présente l'analyse des offres.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise SAUR,
- Approuve le marché accord-cadre à bons de commande,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20221216-B02-20221216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

- Donne délégation à son Président pour le signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A MONTBRISON, le 16.12.2022**

Pour Le Président du S.M.I.F.,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
**Chantal BROSE**

